

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 701 785 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
20.03.1996 Bulletin 1996/12

(51) Int Cl.⁶: **A45D 40/24, A45D 40/26**

(21) Numéro de dépôt: **95402006.1**

(22) Date de dépôt: **05.09.1995**

(84) Etats contractants désignés:
DE ES FR GB IT

(72) Inventeur: **Gueret, Jean-Louis**
F-75018 Paris (FR)

(30) Priorité: **05.09.1994 FR 9410609**

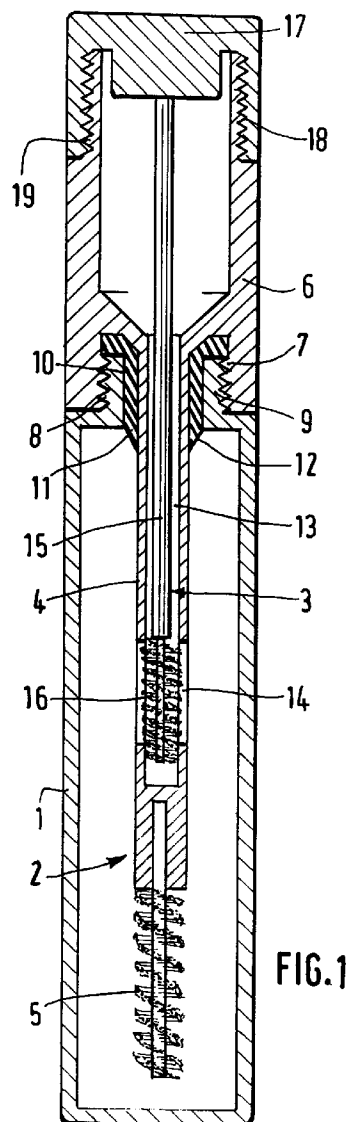
(74) Mandataire: **Leszczynski, André**
NONY & ASSOCIES
29, rue Cambacérès
F-75008 Paris (FR)

(71) Demandeur: **L'OREAL**
F-75008 Paris (FR)

(54) **Dispositif de conditionnement et d'application de produit de maquillage**

(57) L'invention est relative à un dispositif de conditionnement et d'application de produit de maquillage comportant un corps-réservoir et deux applicateurs comportant chacun une tige munie à une extrémité d'un élément d'application de produit de maquillage et fixée à son autre extrémité à un élément de préhension en forme de capuchon.

La tige (4) d'un premier applicateur (2) est creuse sur au moins une partie de sa longueur et définit un évidement axial (13) dans lequel sont logés l'élément d'application (16) et la tige (15) du second applicateur (3), la paroi de la tige (4) du premier applicateur (2) comportant au moins une lumière (14) mettant en communication son évidement axial (13) et le volume intérieur du corps-réservoir (1), l'élément de préhension en forme de capuchon (17) du second applicateur (3) étant relié de manière amovible à l'élément de préhension en forme de capuchon (6) du premier applicateur (2).



EP 0 701 785 A1

Description

La présente invention est relative à un dispositif de conditionnement et d'application de produit de maquillage.

On connaît de nombreux types de dispositifs de conditionnement et d'application de produit de maquillage comportant un corps-réservoir de produit de maquillage et un applicateur apte à être logé dans ledit corps-réservoir et comportant une tige allongée munie à une extrémité d'un élément d'application de produit de maquillage et solidaire à son autre extrémité d'un élément de préhension qui constitue en même temps un capuchon apte à fermer l'orifice du corps-réservoir dans lequel est engagé l'applicateur.

On connaît également de tels dispositifs comportant deux applicateurs comportant des éléments d'application présentant des caractéristiques différentes, aptes à être retirés successivement dudit corps du dispositif pour appliquer sélectivement une quantité du produit de maquillage contenu selon des conditions d'application différentes déterminées par les caractéristiques de l'élément d'application de chaque applicateur.

On connaît en particulier de tels dispositifs pour le conditionnement et l'application de mascara dans lesquels les éléments d'application de chaque applicateur sont constitués par des brosses à cils, les deux brosses, de dimensions différentes, étant montées chacune à l'extrémité d'une tige fixée à un élément de préhension réalisé sous la forme d'un capuchon susceptible d'obtenir un orifice du corps-réservoir de mascara.

Différentes configurations de corps-réservoirs pour de tels dispositifs ont été envisagées, par exemple, pour l'application de mascara, une forme allongée dans laquelle les applicateurs sont montés "tête bêche", à deux extrémités opposées du corps, (EP-A-0 365 273) ou sous la forme d'un flacon muni de deux orifices à sa partie supérieure, orifices dans lesquels sont engagés et fixés les applicateurs (DE-A-3 240 152). L'un des applicateurs comporte généralement une brosse de plus grande dimension destinée aux longs cils, l'autre une brosse plus petite destinée aux cils courts.

Dans toutes ces configurations, il est nécessaire de prévoir des corps-réservoirs à deux orifices, de formes et/ou de dimensions différentes de celles auxquelles sont habitués les utilisateurs, en particulier des formes cylindriques allongées d'une longueur beaucoup plus importante que celle des dispositifs traditionnels. De plus, il n'est pas possible d'utiliser successivement les deux applicateurs sans que l'un au moins des orifices du corps-réservoir ne reste ouvert, ce qui risque de provoquer un séchage ou une dégradation prématurée du produit contenu.

La présente invention se propose de fournir un dispositif de conditionnement et d'application de produit de maquillage utilisant deux applicateurs de configurations différentes, qui ne présente notamment pas les inconvénients mentionnés ci-dessus et qui peut être réalisé sans

modification notable de l'aspect extérieur des dispositifs traditionnels.

Le dispositif selon la présente invention se caractérise par le fait que la tige d'un premier applicateur est creuse sur au moins une partie de sa longueur et définit un évidement axial dans lequel sont logés l'élément d'application et la tige du second applicateur, l'élément de préhension en forme de capuchon du second applicateur étant relié de manière amovible à l'élément de préhension en forme de capuchon du premier applicateur.

Afin de permettre l'imprégnation de l'élément d'application du second applicateur par le produit contenu dans le corps réservoir, la paroi de la tige du premier applicateur comporte au moins une lumière mettant en communication son évidement axial et le volume intérieur du corps-réservoir. De préférence, la ou les lumières sont réalisées au niveau de l'élément d'application du second applicateur dans sa position engagée dans le premier applicateur.

Les éléments d'application des deux applicateurs du dispositif selon l'invention peuvent être d'un même type ou d'un type différent.

On peut, selon le produit de maquillage à appliquer, utiliser des brosses, en particulier des brosses à cils, des pinceaux, des embouts en mousse ou en feutre, par exemple en matière plastique flockée, ou poreux par exemple frittés.

Dans un mode de réalisation particulier, la tige du second applicateur est également creuse sur au moins une partie de sa longueur et comporte, à sa partie supérieure, un réservoir apte à loger notamment un produit différent du produit de maquillage logé dans le corps-réservoir, ce produit différent pouvant être par exemple un produit humidifiant ou diluant pour le produit de maquillage du corps-réservoir ou encore un produit de maquillage différent devant être appliqué séparément par le second applicateur.

Dans le but de mieux faire comprendre l'invention, on va maintenant en décrire des exemples de réalisation nullement limitatifs en se référant au dessin annexé dans lequel :

- la figure 1 représente en coupe longitudinale un mode de réalisation du dispositif selon l'invention,
- la figure 2 illustre les deux applicateurs du dispositif de la figure 1 en position séparée d'utilisation,
- la figure 3 est une vue fragmentaire schématique d'une partie du dispositif de la figure 1 au cours d'une étape de mise en oeuvre,
- la figure 4 représente une vue en coupe longitudinale d'une variante du dispositif selon l'invention.

On se réfère tout d'abord aux figures 1 à 3 qui illustrent un dispositif de conditionnement et d'application de mascara réalisé conformément à l'invention.

Le dispositif comporte un corps-réservoir tubulaire allongé 1 et deux applicateurs désignés globalement par 2 et respectivement 3.

L'applicateur 2 comporte une tige 4 à l'extrémité inférieure de laquelle est montée une brosse à cils 5, la tige 4 étant solidaire à son autre extrémité d'un élément 6 destiné à la fois à servir d'élément de préhension pour l'applicateur 2 et d'obturateur du corps-réservoir 1, l'élément de préhension en forme de capuchon 6 comportant à son extrémité inférieure un filetage intérieur 7 apte à coopérer avec un filetage extérieur 8 réalisé sur une partie de col supérieure 9 du corps-réservoir 1 délimitant l'orifice 10 de celui-ci.

De manière conventionnelle, il est prévu au niveau de la partie de col 9 un embout 11 comportant à son extrémité inférieure une partie tronconique 12 destinée, comme cela est en soi connu, à "essorer" la brosse 5 imprégnée de mascara lors du mouvement d'extraction du premier applicateur 2.

La tige 4 du premier applicateur 2 est creuse sur une partie de sa longueur et présente un évidement axial 13 communiquant par des lumières 14 ménagées dans la paroi de la tige 4 avec le volume intérieur du corps-réservoir 2.

Le second applicateur 3 comporte une tige 15 munie à sa partie inférieure d'une brosse à cils 16 de plus petit diamètre et de plus courte longueur que la brosse 5 du premier applicateur 2, la tige 15 étant solidaire à sa partie supérieure d'un capuchon 17 comportant un filetage intérieur 18 pour le vissage du capuchon 17 sur un filetage extérieur 19 réalisé à l'extrémité supérieure du capuchon 6 du premier applicateur 2.

La tige 15 et la brosse 16 du second applicateur 3 sont dimensionnées de manière à pouvoir être engagées dans l'évidement axial 13 de la tige 4 du premier applicateur, la longueur de la tige 15 étant telle que, dans la position illustrée à la figure 1 dans laquelle le second applicateur 3 est engagé dans le premier applicateur 2 et solidarisé de celui-ci par vissage au niveau des capuchons respectifs, la brosse 16 du second applicateur se trouve sensiblement au niveau des lumières 14 de la tige du premier applicateur.

Ainsi, et comme illustré sur la figure 3, lorsque l'ensemble constitué par les deux applicateurs est dégagé du corps-réservoir, la zone de la tige 4 du premier applicateur, dans laquelle se trouvent les lumières 14 et la brosse 16 du deuxième applicateur, franchit la portée d'essorage 12, du mascara se trouvant au niveau de la portée d'essorage s'applique sur la brosse 16 au travers des lumières 14.

Ainsi, la brosse 16 est chargée de mascara qui peut alors être appliqué par l'utilisateur en retirant le second applicateur du premier applicateur comme suggéré sur la figure 2. Le premier applicateur peut être remis en place sur le corps-réservoir lors de l'utilisation du second applicateur.

Bien entendu, l'assemblage des deux applicateurs l'un par rapport à l'autre et par rapport au corps-réservoir,

n'est pas nécessairement réalisé par vissage comme illustré, et d'autres moyens d'assemblage connus, notamment par encliquetage, peuvent être envisagés sans sortir du cadre de l'invention.

De la même manière, l'invention n'est nullement limitée en ce qui concerne l'élément d'application de chaque applicateur à la structure de brosse à cils illustrée.

Dans l'exemple de réalisation de la figure 4, le corps-réservoir 1 et le premier applicateur 2 présentent sensiblement la même structure que dans le premier mode de réalisation des figures 1 à 3.

La principale différence réside dans le fait que le second applicateur 3a présente une tige creuse 15a en communication avec un réservoir 21 prévu à sa partie supérieure et fermé par un bouchon 20 réalisé dans le capuchon 17a.

L'élément d'application du second applicateur n'est plus réalisé sous la forme d'une brosse mais sous la forme d'un feutre 16a alimenté par capillarité à partir du réservoir 21 au travers de la tige creuse 15a.

Bien que l'invention ait été décrite en liaison avec des formes particulières de réalisation, il est bien évident qu'elle n'y est nullement limitée et qu'on peut lui apporter différentes variantes et modifications sans pour autant sortir ni de son cadre, ni de son esprit.

Revendications

1 - Dispositif de conditionnement et d'application de produit de maquillage comportant un corps-réservoir et deux applicateurs comportant chacun une tige munie à une extrémité d'un élément d'application de produit de maquillage et fixée à son autre extrémité à un élément de préhension en forme de capuchon, caractérisé par le fait que la tige (4) d'un premier applicateur (2) est creuse sur au moins une partie de sa longueur et définit un évidement axial (13) dans lequel sont logés l'élément d'application (16, 16a) et la tige (15, 15a) du second applicateur (3, 3a), la paroi de la tige (4) du premier applicateur (2) comportant au moins une lumière (14) mettant en communication son évidement axial (13) et le volume intérieur du corps-réservoir (1), l'élément de préhension en forme de capuchon (17, 17a) du second applicateur (3, 3a) étant relié de manière amovible à l'élément de préhension en forme de capuchon (6) du premier applicateur (2).

2 - Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la ou lesdites lumières (14) sont réalisées au niveau de l'élément d'application (16, 16a) du second applicateur (3, 3a) dans sa position engagée dans le premier applicateur (2).

3 - Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé par le fait que la tige (15a) du second applicateur (3a) est creuse sur au moins

une partie de sa longueur et comporte, à sa partie supérieure, un réservoir (21) en communication avec l'élément d'application (16a) dudit second applicateur (3a) à travers ladite tige creuse (15a) de celui-ci.

5

4 - Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, pour le conditionnement et l'application de mascara, caractérisé par le fait que l'un au moins des éléments d'application des deux applicateurs est une brosse à cils (5,16).

10

15

20

25

30

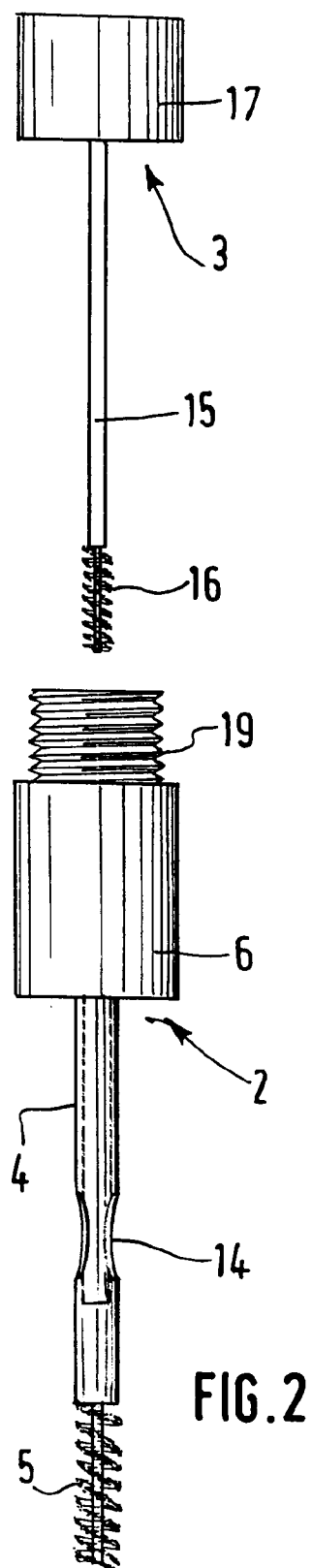
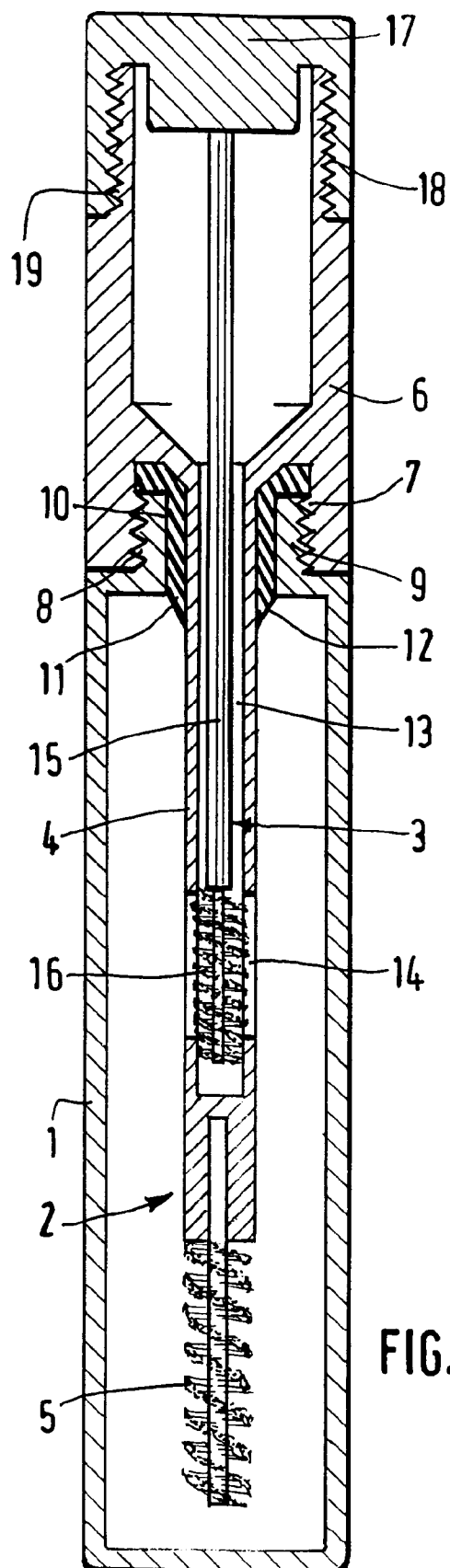
35

40

45

50

55



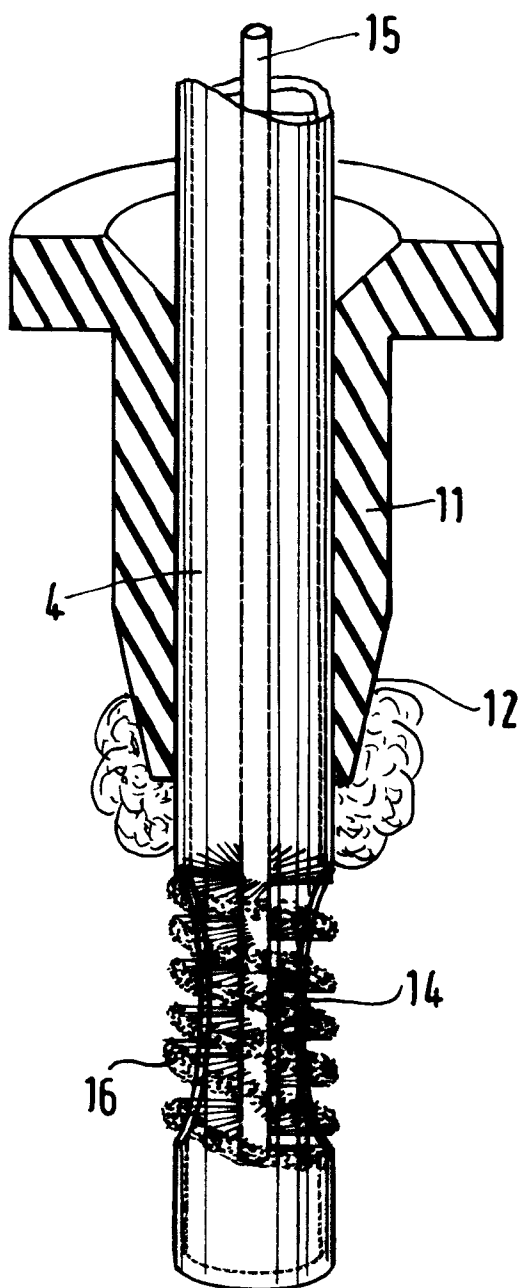


FIG. 3

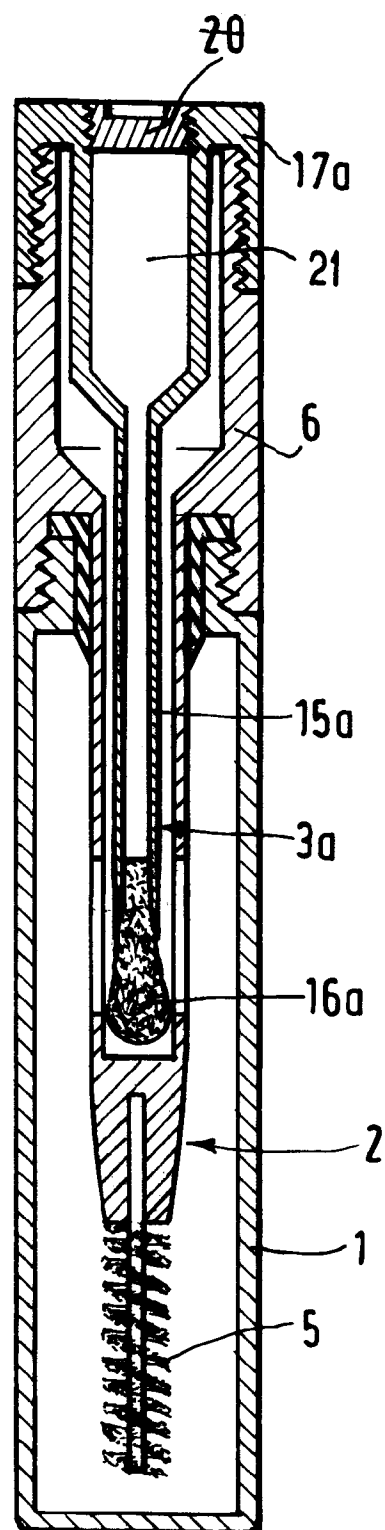


FIG. 4



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 95 40 2006

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	FR-A-1 092 052 (GERACI) 18 Avril 1955 * figures 3,4 *	1,4	A45D40/24 A45D40/26
A	WO-A-91 19573 (CANTONE)		
A	US-A-2 964 045 (OTTO)		
A	US-A-3 103 032 (BRENNE)		
A	US-A-1 478 026 (DALZELL)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A45D B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 2 Janvier 1996	Examineur Sigwalt, C
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.82 (P4/C02)